

## 4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

### 4.4. Mettre en place un coordonnateur départemental de la feuille de route auprès du préfet et du sous-préfet à la relance pour animer le comité départemental et les instances opérationnelles qui en dépendront

#### Description de l'action :

- Créer un poste de coordonnateur chargé d'appuyer le préfet et le sous-préfet à la relance dans la mise en œuvre et dans la mise en cohérence des différentes actions
- Mettre en place un comité départemental de pilotage, une équipe opérationnelle et un comité technique partenarial
- Évaluer régulièrement les actions de la feuille de route départementale au regard de l'atteinte des objectifs fixés

#### Objectifs :

- Assurer une coordination pérenne des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Faciliter la mise en place de la plateforme de suivi et d'évaluation (action 2.1.) et du centre de ressources (action 4.1.)
- Évaluer les actions de la feuille de route départementale à intervalles réguliers, afin d'envisager le cas échéant leur évolution et d'orienter au mieux les actions locales

#### Publics ciblés :

- Acteurs de la feuille de route départementale

#### Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture
- Autres : tous les acteurs contribuant à la feuille de route départementale

#### Leviers d'action :

- Recrutement d'un coordonnateur départemental par l'État pour suivre la mise en œuvre et la déclinaison de chaque action
- Lancement rapide de l'appel à projets pour mettre en place la plateforme de suivi et d'évaluation et le centre de ressources
- Mise en réseau de tous les acteurs de la lutte contre l'illettrisme dans le département
  - Mise en place rapide du comité départemental de pilotage, de l'équipe projet et du comité technique partenarial et animation
  - Appui des sous-préfets d'arrondissement
- Détermination d'indicateurs simples et facilité d'usage de la méthodologie d'évaluation

**Calendrier : 2021**